

Université de Picardie Jules Verne (UPJV Amiens)

Inscription à l'UPJV dès votre entrée en formation
Vous obtenez un grade licence en fin de formation

Vous bénéficiez :

- de la carte étudiante
- de l'accès à la bibliothèque universitaire (BU)
- d'une carte magnétique pour les repas au prix universitaire, à titre indicatif 2023 : 3,30€ * le repas

Restauration

Vous avez la possibilité de vous restaurer sur place :

- Le restaurant du personnel du Centre Hospitalier de CHAUNY
- Un espace dans l'enceinte de l'institut avec micro-ondes et réfrigérateurs
- Une cafétéria

Logement

Une liste de logements sur le secteur peut vous être proposée (office HLM, particuliers, colocation possible)

Passeport médical

- L'entrée en formation impose :
Un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indications physiques et psychologiques à l'exercice de la profession
- Le départ en stage est soumis :
À la production **d'un certificat médical de vaccinations** conforme à la réglementation en vigueur et ce, au plus tard le premier jour du premier stage

Calendrier 2024

INSCRIPTIONS AU CONCOURS

- Retrait des dossiers à partir du 08/01/2024
- Clôture des inscriptions le 08/02/2024
- Epreuves écrites le 13/03/2024
- Entretiens de sélection du 11 au 19/03/2024
- Affichage des résultats le 28/03/2024

Rentrée Scolaire : le 2 SEPTEMBRE 2024



PRENEZ NOTE Portes Ouvertes

Le SAMEDI 27 JANVIER 2024
De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Vous pouvez également nous retrouver sur notre site
<https://www.ifasifsi02chauny.fr/>

Transport

Gare de Chauny à 2km de l'IFSI
Navette Bus (TACT)

Sport Loisirs

- Centre ville à 15mn à pied
- Cinéma
- Espace aquatique
- Plusieurs associations sportives



Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Chauny



Accueil secrétariat IFSI

du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h30

Tél. : 03.23.38.46.20

03.23.38.54.46 / 03.23.38.46.14

E-mail : secretariat.ifsifsi@ch-chauny.fr
Site internet : www.ifasifsi02chauny.fr

**94, rue des Anciens Combattants
d'AFN & TOM - 02303 CHAUNY CEDEX**

Le Diplôme d'Etat Infirmier

↳ Conditions d'inscription :

- Avoir 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection.
- Etre titulaire :
 - du baccalauréat français,
 - ou être inscrit en classe terminale (l'admission est alors subordonnée à la réussite au baccalauréat français),
 - ou d'un titre admis en dispense du baccalauréat français,
 - ou d'un titre homologué au minimum de niveau IV,
 - ou du diplôme d'accès aux études universitaires,
 - ou avoir cotisé 3 ans à un régime de protection sociale.

↳ Droits d'inscriptions (pour 2023) :

Droits universitaires : 170€

Contribution Vie Etudiante et Campus : 100€

↳ Les études :

Quota de 75 étudiants à l'IFSI de Chauny

6 semestres sur 3 années :

4 200 heures dont :

- 750 h de cours magistraux
- 1 050 h de travaux dirigés
- 2 100 h de stages cliniques soit 50% de la formation
- 300 h de travail personnel guidé

↳ Les congés :

2 semaines par semestre et 8 semaines en été.

↳ Personnes en Situation de Handicap :

Votre formation peut être adaptée au regard de vos contraintes et de vos besoins.

Les valeurs du projet pédagogique défendues...

RESPECT

HUMANISME

ALTRUISME

EDUCABILITE

QUESTIONNEMENT

Etre prêt au changement

ENGAGEMENT

RIGUEUR

L'effort au travail

La formation

Vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé tant à l'IFSI qu'en stage.

↳ Plusieurs méthodes pédagogiques vous seront proposées :

- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Travail personnel guidé
- Ateliers pratiques
- Séances de simulation en santé
- Jeux de rôles
- Pédagogie par le jeu
- E-learning, Kahoot, Wooclap

↳ Vous serez accueillis par de nombreux lieux de stage :

- Les Centres Hospitaliers de Chauny, La Fère, Laon, Soissons, Saint-Quentin, Compiègne, Ham, Péronne, Roye
- Les cliniques privées de Saint-Quentin, Soissons et Compiègne
- Santé mentale : Prémontré, Soissons, Saint-Quentin
- Centre de réadaptation et de rééducation : Saint-Gobain, Ollencourt
- Les EHPAD de Picardie
- Les infirmiers libéraux
- Les collèges et lycées

↳ Frais de stage et de déplacement :

Une indemnisation de stage est prévue par le Conseil Régional des Hauts-de-France. A titre indicatif, 36€ par semaine de stage pour les étudiants de première année.